



## Formation Collaborateurs

Sur le thème :

# Actualisation en droit des sociétés

Animée par **C. PENHOAT**  
La participation à la formation est de :  
**324 € TTC Tarif INTRA**  
**456 € TTC Tarif SUP'EXPERTISE**

**Le jeudi 20 mars 2025**  
de 9h00 à 17h30  
Chez **TERRA GESTION**  
259 Rue Pierre et Marie Curie – Parc d'activités  
77000 VAUX-LE-PENIL

### PRÉAMBULE

Cette formation permet de faire le point sur l'actualité juridique et de mesurer l'impact des nouveautés sur la pratique professionnelle.

### QUESTIONS TRAITÉES

#### NOUVEAUTES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES :

- Ordonnance du 8 février 2023 et décret du 9 novembre 2023
- Loi du 9 mars 2023 et décret du 25 juillet 2023
- Ordonnance du 6 décembre 2023 et décret du 30 décembre 2023
- Décret du 28 février 2024 : nouveaux seuils
- Loi du 14 février 2022, loi du 26 janvier 2024
- Ordonnance du 24 mai 2023, décret du 2 juin 2023, loi du 22 avril 2024
- Arrêté du 26 décembre 2023
- Loi du 13 juin 2024

#### DISPOSITIONS ANTERIEURES : DES PRECISIONS 2023/2024 :

- Loi pacte du 22 mai 2019 : impact des nouveaux seuils
- Groupes : désignation des CAC (précisions CNCC)
- PE : dispense d'établissement du rapport de gestion

#### JURISPRUDENCES : NOTAMMENT :

- **SARL**
  - Rémunérations des gérants
  - Gérant de paille et compte courant débiteur
  - Nomination irrégulière d'un dirigeant
  - Prêt au gérant : conséquences juridiques
  - Conventions règlementées et personne interposée
  - Convention de compte courant avec un associé et convention règlementée
  - Gérant compte courant débiteur : extension de la procédure collective
  - Expertise de gestion
  - Management « fées » : acte anormal de gestion ?
  - Transmission de parts sociales aux héritiers
  - Exclusion d'un associé (SELARL), participation au vote
  - Transformation de la SARL : rapport d'un CAC sur la situation
- **SOCIETES PAR ACTIONS**
- **SAS**
  - Sas en liquidation judiciaire : responsabilité de la personne président et de ses représentant légaux
  - Président et durée du mandat
  - Rémunération du président (augmentation)
  - Révocation du président pour faute lourde
  - Membres du conseil de surveillance qualifiés de dirigeant de fait
  - Décision collective : calcul de la majorité (limite statutaire)
  - Actions de préférence sans droit de vote
  - Management "fées"
  - SELAS : dividendes et cotisations sociales
  - Transformation sa et sas et clause d'inaliénabilité

- **SA**
  - Mise en réserve des bénéficiaires : abus de majorité ?
  - Rapport du CAC et suppression du droit préférentiel de souscription
  - Quorum contesté : assemblée nulle

## DIVERS

- Décision de prorogation de la société : abus de minorité
- Prorogation de la société : conditions de délibération
- Décision prise à l'unanimité : impossibilité d'abus de majorité
- Non dépôt d'actes au greffe et non dépôt des comptes annuels au greffe : prescription
- Société en formation : assouplissement
- Apport de biens communs
- Faute inexcusable d'un dirigeant
- SCI
- Retard de paiement : pénalités
- Entrepreneurs individuels et insaisissabilité de la résidence principale
- Procédures collectives et responsabilité des dirigeants

## MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

### APPROCHE PEDAGOGIQUE

- Débat
- Exposé
- Echanges d'expérience

### INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Nous recommandons au participant de maîtriser les fondamentaux du droit des sociétés.

### Qualification des formateurs

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

### Moyens matériels

Salles de formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires (paperboard, vidéoprojecteur, visioconférence, ...) au bon déroulement de la formation.

### Moyens d'évaluation de l'atteinte des objectifs

Questionnaire de validation des acquis.

### Moyens de suivi de l'exécution de l'action

Feuille de présence signée par les participants ou rapport de connexion si classe virtuelle.

### Conditions d'accueil des personnes en situation de handicap

L'ensemble de nos formations sont accessibles aux PSH. Contactez-nous pour aménager la prestation de formation.